

Informations semaine 30



PREMIER CCDSPV

Le 15 juillet à 17h30 se tenait le premier Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires (CCDSPV) depuis les élections. Malgré les congés d'été, l'UNSA a su se mobiliser.

Etaient présents :

- L'infirmière principale Agnès COCU,
- Le caporal Béatrice LINOT,
- Le sergent Julien AUBERT,
- Le caporal-chef Christophe BELTHLE,
- Le lieutenant Samy BEN OUALI,
- Le capitaine Michel CORBEL,
- Le lieutenant Thierry LEFEVRE,
- L'adjudant-chef Sébastien SCHWAB.

Il s'agissait, pour l'Administration, de présenter le bilan social au CCDSPV nouvellement élu.

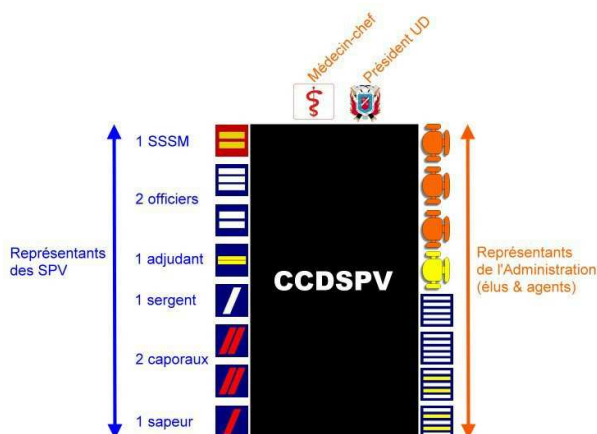
QU'EST-CE QUE LE CCDSPV ?

Le CCDSPV a été institué par un décret de 1997 abrogé depuis. Défini par l'arrêté du 7 novembre 2005, il figure également à l'article R1424-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est un organisme paritaire consultatif.

Dans le Val d'Oise, il comprend donc 8 représentants de l'Administration et 8 représentants des SPV élus.

Le médecin-chef et le Président de l'Union Départementale y assistent également.



Il est obligatoirement saisi pour avis sur :

- les refus d'engagement ou de renouvellement d'engagement ;
- l'avancement de grade jusqu'au grade de capitaine ;
- l'avancement de grade des infirmiers sapeurs-pompiers volontaires ;
- la validation de l'expérience et des formations des sapeurs-pompiers volontaires ;
- le règlement intérieur du corps départemental ;
- le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ;
- toute question relative à la santé et à la sécurité impliquant les sapeurs-pompiers volontaires.

Les représentants du CCDSPV peuvent également intervenir dans la défense et la protection des agents SPV.